GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
THONON-LES-BAINS

NANTISSEMENT DE PARTS DE SOCIÉTÉ CIVILE

Le dépôt d'une inscription de nantissement de parts de société civile (conventionnel)

Les documents à joindre au dossier :

Par acte sous seing privé :

- deux originaux de l'acte en original dûment complété
- deux avis de nantissements de parts
- signification du nantissement de parts à la société civile par voie d'huissier

Par acte notarié :

- une copie authentique de l'acte notarié
- deux avis de nantissement de parts
- signification du nantissement de parts à la Société Civile par voie d'huissier ou acceptation de la société civile dans l'acte

Le dépôt d'une inscription de nantissement de parts de société civile
(mesure conservatoire)

Les documents à joindre au dossier :

- deux avis de nantissement de parts
- signification du nantissement de parts à la société vivile par voie d'huissier

Et soit :

- une ordonnance sur requête rendue par le tribunal de commerce ou le tribunal judiciaire en original
- un jugement, signification, certificat de non appel (copies certifiées conforme par le déposant) et un extrait kbis. Si le titre est en cours d'exécution, produire uniquement un jugement et un extrait kbis,
- un arrêt (copie certifiée conforme par le déposant) et un extrait kbis,
- une ordonnance de référé , signification, certificat de non appel (copies certifiées conforme par le déposant) et un extrait kbis. Si le titre est en cours d'exécution, produire uniquement une ordonnance de référé revêtue de la formule exécutoire et un extrait kbis,
- une injonction de payer (copie certifiée conforme par le déposant) et un extrait kbis

- un chèque, un billet à ordre, une lettre de change, preuve du non paiement (copies certifiées conforme par le déposant) et un extrait kbis
- un loyer impayé : une copie du bail, un récapitulatif du montant dû et un extrait kbis

Le dépôt d'une inscription de nantissement de parts de société civile (substitution)

Les documents à joindre au dossier :

- deux avis de nantissement de parts

- pour une inscription provisoire prise en vertu :

- d'une ordonnance sur requête, un chèque, un billet à ordre, une lettre de change ou un loyer impayés sont substitués par présentation d'un titre judiciaire revêtu de la formule exécutoire et de la signification (par voie d'huissier) de l'inscription provisoire faite au débiteur
- d'un jugement, un arrêt, une ordonnance de référé, une injonction de payer sont substitués par présentation de la signification (par voie d'huissier) de l'inscription provisoire faite au débiteur et d'un certificat de non recours délivré par le juge de l'exécution
- Si la mesure conservatoire a été déposée en vertu d'un titre en cours d'exécution, produire sa signification et le certificat de non appel (copies certifiées conforme par le déposant)